

Annexe 11 : Synthèse des avis et délibérations des collectivités compétentes

L'ensemble des Présidents d'EPCI, des maires concernés et des membres de la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage ont été saisis le 12 mai 2010, pour avis sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage. La saisie s'est faite par courrier avec envoi d'un CD ROM et téléchargement du projet de Schéma sur le site Internet www.ddjs-isere.jeunesse-sports.gouv.fr.

En parallèle, l'ensemble des partenaires cités ont été saisis par courriel le 17 mai 2010.

- **Le Conseil Général de l'Isère et 11 collectivités ont émis un avis favorable, par délibération :**

- Beaucroissant
- Crolles
- Gières
- Saint-Quentin-Fallavier
- Villard-Bonnot
- CA Grenoble Métropole
- CA Pays Viennois
- CC Bièvre Est
- CC du Grésivaudan
- CC Isle Cremieu
- CC Sud Grenoblois

- **4 collectivités ont émis un avis défavorable, par délibération :**

- Moirans
- Péage du Roussillon
- Saint-Marcellin
- CC Pays Roussillonnais

- **1 collectivité a transmis une délibération, sans avis :**

- CC Portes Dauphinoises de Lyon Satolas

- **8 collectivités ont rendu un avis par courrier, sans délibération :**

- Montbonnot-Saint-Martin
- La Côte Saint-André
- Saint-Martin d'Uriage
- Tignieu-Jamezieu
- Vizille
- Voreppe

- CC Pays des Couleurs
- SAGAV Nord Isère
- **6 collectivités consultées n'ont pas rendu d'avis :**
 - Les collectivités ayant répondu à leurs obligations par rapport au précédent Schéma : Charvieu-Chavagneux, Rives-sur-Fure, Tullins, Voiron
 - Les collectivités n'ayant pas répondu à leur obligation ; La Mure, La Verpillère

Les avis favorables par délibération

Collectivités	Arguments
Crolles (25/6/2010)	Suite au recours déposé par la FRAPNA, la commune, dans un courrier du 30 juillet 2010, propose de réduire la capacité d'accueil du site afin de pouvoir mettre en place rapidement une aire, sans remettre en cause l'obligation totale de 200 caravanes sur le territoire intercommunal. Compétence transférée à la CC du Pays du Grésivaudan
CC Grésivaudan (19/7/2010)	Favorable. Création d'un Comité Local au sein de la CC pour travailler sur la réalisation des projets
Villard-Bonnot (1/6/2010)	Avis favorable, sans commentaire
CA du Pays Viennois (3/6/2010)	Avis Favorable par courrier. AGP à Vienne en cours de réalisation
CC Bièvre Est (7/6/2010)	Favorable au projet du Schéma, mais vote défavorable à la proposition de Moirans
Beaucroissant (18/6/2010)	Favorable au projet de modification du Schéma. Mais demande le maintien de l'obligation de Moirans
CC Isle de Crémieu (24/6/2010)	Favorable. Demande l'inscription suivante «aire de séjour de 20 places ouverte en 2009», pas de délibération
CC Sud Grenoblois	Dans un courrier du 2 juillet reprend les arguments de Vizille. Projet en phase de dépôt mais difficulté par rapport à la réglementation des zones humides (en cours de règlement)
Métro (24/9/2010)	Approbation du Schéma : engagement de créer une nouvelle aire de grand passage de 200 places, à rechercher des solutions pour résorber les terrains provisoires et finaliser la construction des aires inscrites à l'ancien Schéma

Saint-Quentin Fallavier (5/7/2010)	Favorable sans commentaire
Gières (28/6/2010)	Favorable
Conseil Général de l'Isère (29/10/2010)	<p>Délibération du 29 octobre 2010. Favorable sous réserve de prise en compte de l'amendement relatif à l'aire de grand passage de Moirans « La zone d'implantation de l'équipement initialement prévu est élargie au secteur de la Plaine de Moirans »</p> <p>Maintien de l'aide financière du Département pour les dossiers déposés. Décision de ne plus aider les communes n'ayant rien initié dans le Schéma précédent</p> <p>D'aider, en complément des aides de l'Etat les projets répondant aux critères actuels de financement de l'Etat</p> <p>Financement à 80% de l'accompagnement socio-éducatif des Gens du Voyage</p> <p>Financement d'une part du poste de coordonnateur départemental</p> <p>Apporter des réponses aux besoins de sédentarisation et d'habitat adapté dans le cadre du PALDI</p> <p>Rappel aux communes leurs obligations lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme</p> <p>Regret de la suppression des aides de l'Etat pour les collectivités n'ayant pas engagées la réalisation de leur(s) obligation(s)</p>

Les avis défavorables par délibération

Collectivités	Arguments
CC Pays Roussillonnais (2/6/2010)	<p>Obligations lourdes car reste à réaliser 2 aires de passage et 1 aire de grand passage,</p> <p>Opposition concernant la résorption des terrains provisoires,</p> <p>Opposition concernant la régularisation sur les terrains privés</p>
Saint-Marcellin (16/6/2010)	<p>Le terrain retenu fait l'objet de recours.</p> <p>Demande que l'obligation de 25 places soit réduite en raison du peu de passages sur la commune.</p> <p>Le coût prévisionnel à la place est très élevé (80 000€ contre 28 500€ en moyenne)</p> <p>Évolution (décembre 2010) du dossier avec aménagement d'au moins 22 places</p>

Moirans (27/5/2010)	« L'aire de Beaucroissant + une aire à Moirans porterait la capacité du canton à 300 places pour 30 000 habitants, Réserves foncières ne permettent pas de dégager un terrain correspondant au cahier des charges, Moirans est impacté par plusieurs projets (autoroutier, tram) Propose une participation financière à l'AGP de Beaucroissant sous réserve de plages d'ouverture élargies»
Péage du Roussillon (18/6/2010)	Défavorable sur 3 points : Résorber les terrains provisoires Rechercher une régularisation pour les situations d'installations Gens du Voyage sur des terrains privés non constructibles Crainte que le contenu du thème « Accompagnement des Gens du Voyage » ne se traduise par un transfert de compétence de l'Etat vers les communes.

Les délibérations sans avis

Collectivités	Arguments
CC Portes Dauphinoises de Lyon Satolas (1/7/2010)	Prend acte du maintien de l'obligation de créer une aire de grand passage à Villette d'Anthon Regrette d'avoir à réaliser cet équipement qui ne semble pas opportun puisqu'une aire de grand passage de 150 places existe déjà à proximité dans le Rhône.

Les avis sans délibération (simple courrier)

Collectivités	Arguments
SAGAV	Pas de délibération, mais des observations transmises à la Préfecture
CC Pays des Couleurs (Morestel et Passins)	Pas de délibération, Courrier en date du 7 juin informant qu'un terrain de friche industrielle à Arandon pourrait convenir pour l'obligation de Morestel. Pas d'élément sur Passins. Négociations en cours auprès du propriétaire
S a i n t - M a r t i n d'Uriage	Pas de délibération Dans un courrier, la commune note qu'elle devra participer financièrement à la création de places supplémentaires sur le CC Grésivaudan, et n'a pas de remarque particulière.

Vizille	Courrier du 11 juin 2010, Projet en phase de dépôt mais difficulté par rapport à la réglementation des zones humides
Voreppe	Courrier du 4 août 2010 : d'accord avec l'obligation de 15 places, dossier en cours, problème car terrain situé en zone humide et pas d'autre terrain à disposition, demande une réunion pour évoquer cette problématique
Montbonnot-Saint-Martin	Courrier du 9 juillet 2010 – Traitement au niveau intercommunal (CC du Grésivaudan)
La Côte-Saint André	Courrier du 8 avril 2010. Prend acte de son obligation et précise ne pas accueillir de groupe sur sa commune, sauf occasionnellement pour la Toussaint
Tignieu-Jamezieu	Courrier du 4 décembre 2009, nous informant d'une étude en cours pour un rattachement intercommunal à la CAPI ou à la CC Isle Cremieu